



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Présents
19	19	13
Date de convocation		
Mercredi 11 décembre 2024		

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 décembre à 20 heures

**Le Conseil Municipal de la commune de
LOMBEZ**

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à
la Mairie, sous la présidence de
M. COT Jean-Pierre, Maire

Présents : MM Jean-Pierre COT, Christine BEYRIA, Roger HAENER, Chantal VEGA, Cédric PIMOUNET, Marie-Thérèse CAILLE, Pierre GUICHERD, Bernard ANÉ, Josette ALAUX, Isabelle PATRIARCA, Stéphane BOUCHARD, Jean-Pierre DESPAX, Corinne SURAN.

Absents ayant donné une procuration : Joël PELLIS à *Christine BEYRIA*, Éric DAUBRIAC à *Pierre GUICHERD*, Corinne GOMEZ à *Jean-Pierre COT*, Vanessa BUSQUET à *Chantal VEGA*.

Absents : Martine RUIZ TAUSTE, Michaël BOUTINES.

Secrétaire de séance : Pierre GUICHERD.

Délibération n°2024-62

Objet : Rénovation de la piste cyclable LOMBEZ-SAMATAN

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de rénovation de la piste cyclable, le long de la RD39 entre Lombez et Samatan sur une portion de 1,3km.

Cette piste construite il y a 20 ans connaît des problèmes de vétusté suite aux différents affaissements de structure.

A ce titre, le montant de l'opération de rénovation de la piste d'élève au total estimé à 121 930,60 euros hors taxe.

Monsieur le Maire propose de réaliser ses différents travaux en deux tranches (budget 2025-2026, Tranche 1 : 43 237,52 euros H.T. - Tranche 2 : 78 693,08 euros H.T.).

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès des services de l'Etat, du Conseil Départemental du Gers, de la Région Occitanie, de LEADER (Liaison entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) selon le plan de financement ci-après :

FINANCEUR	MONTANT € H.T.	%
DETR 2025	15 133.13	35
CD32 - DDR	4 323.76	10
REGION	8 647.50	20
LEADER	6 485.63	15
AUTOFINANCEMENT	8 647.50	20
TOTAL	43 237,52	100

Après débat et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :

A l'unanimité,

Pour	Contre	Abstention
17	0	0

- **D'autoriser** Monsieur le Maire a sollicité l'ensemble des aides et subventions nécessaires auprès des organismes compétents (Département / Région / État / Leader) ;
- **D'autoriser** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Certifié exécutoire reçu en Préfecture	
Affiché le	

Le Maire, Jean-Pierre COT


